

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

TRIDI 13 Vendémiaire.

(Ere vulgaire)

Samedi 4 Octobre 1794.

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre de Nuremberg, du 17 septembre.

Le ministère britannique, en se mettant à la tête de la coalition, a eu deux objets très-distincts en vue; le premier étoit celui de jouer le principal rôle dans une guerre dont il espéroit que l'issue détruirait de fond en comble la prospérité du commerce français qu'il a toujours regardée comme une sorte d'attentat à sa prétendue suprématie maritime.

Le second étoit de faire harceler la France républicaine par une guerre générale de la part de tous les autres membres de la coalition, & de profiter de cet état d'embaras pour pousser ses conquêtes maritimes aussi loin que possible; certain qu'il étoit que ses co-alliés, occupés d'ailleurs, ne le traverseroient dans aucun de ses projets hors du continent.

En conséquence de ce plan d'agrandissement que Pitt avoit en vue pour la marine & le commerce britanniques, & sûr de s'être attaché les puissances les plus considérables de l'Europe, il travailla presque exclusivement pour l'Angleterre; mais les ressources qu'il lui promit du commerce exclusif de l'Espagne, de l'Italie, des États-Unis & des cours du Nord, furent bientôt hors de proportion des pertes que causoit à l'Angleterre la cessation de son commerce avec la France. Pitt s'en aperçut de bonne heure, & dans le dessein de compenser en quelque sorte les pertes du commerce avec la France, il essaya de violenter celui de toutes les autres nations. Il arma les Algériens contre celui des Américains; il ne voulut pas souffrir que les peuples du Nord jouissent des avantages de leur neutralité; il assujettit plus que jamais le commerce des Hollandais aux caprices de celui d'Angleterre. Il résulte de toutes ces mesures arbitraires un sentiment fâcheux de la part de tant de puissances commerçantes; les Américains s'insurgerent contre le despotisme britannique, & les cours du Nord s'armèrent contre lui.

Gênes voulut aussi être neutre, mais la présence d'une escadre anglaise devant ce port excita d'autres pensées chez quelques Génois.

Pitt, attentif à tous ces résultats, a changé tout-à-coup de système; il a voulu calmer l'effervescence des Américains contre son despotisme: il a, dit-on, permis que les vaisseaux anglais n'arrêtent plus les navires du nord,

chargés même de provisions pour la France. Enfin, il a fait déclarer officiellement au sénat de Gênes que le blocus de ce port étoit levé.

Il a averti ainsi toutes les nations commerçantes, que leur sort dépendoit uniquement de l'Angleterre; & ce n'est pas un service ni réel ni durable qu'il a rendu à sa nation.

Car enfin les nations étrangères ont été averties par les événements de la guerre de terre, quelle étoit la force d'énergie que la liberté a donnée aux républicains français. Elles peuvent donc conclure que si cette énergie se dirige (comme elle ne manquera pas de le faire) vers la marine, le pavillon français défendra bientôt avec un égal succès la liberté de tous les autres contre la tyrannie anglaise.

Tel est le vœu général de l'Europe dans ce moment, & tel il doit être constamment pour toutes les nations qui savent que la liberté est l'âme du commerce, & que tant qu'il existera une puissance maritime uniquement prépondérante, cette liberté n'existera jamais pour elles.

S U I S S E.

De Genève, le 23 Septembre.

Le citoyen Adet, résident de la république française près celle de Genève, a prononcé le discours suivant, lorsqu'il a présenté sa lettre de créance:

« Citoyens, il en est de l'amitié qui unit les nations, comme du sentiment qui rapproche les hommes. Si elle n'est fondée que sur l'intérêt du moment, sur quelque circonstance particulière, elle doit céder à l'effort du tems, qui plonge dans le néant & les hommes & leurs passions. Aussi voit-on les peuples qui ne suivent d'autres loix que la volonté d'un despote, s'allier entr'eux, se désunir, s'entre-gorger, suivant que le caprice de leurs tyrans en a décidé. Les nations, au contraire, qui se sont élevées à la dignité de l'espèce humaine, qui ont fondé leur gouvernement sur les droits sacrés de l'homme, n'ont d'autre intérêt que de maintenir dans leur intégrité les principes qui leur assurent la jouissance de la liberté. Cet intérêt ne pouvant pas éprouver plus de modification que les principes, cimentent entre les peuples libres une amitié constante & durable.

» Ne craignez donc pas, citoyens, que la France rompe les liens qui l'unissent à Genève. Je vous assure, en

son nom, que son intention est de vivre en bonne intelligence avec vous. Quelles que soient les ressources & la puissance du peuple français, quelque éclatant que soit le succès de ses armes, quelque bouillant que soit le courage de ses nombreux bataillons, ne craignez pas de le voir couvrir de ses guerriers les terres de ses amis fideles. La justice & la loyauté contiendront sans effort ce torrent impétueux, qui n'est débordé que pour engloutir les ennemis de la liberté.

» Ce n'est pas pour faire des esclaves, pour fouler sous leurs pieds des états moins puissans que le leur, pour changer, à l'exemple des rois, les villes en tombeaux, les campagnes en déserts, que les Français ont armé leurs bras; ils ont voulu rétablir & maintenir parmi eux ces principes sacrés qui doivent régner entre les hommes, entre les peuples, & qui ne se retrouvoient que dans les écrits du philosophe de Genève. C'est à sa voix que la nation française s'est réveillée de son long assoupissement; elle a brisé ses fers, s'appé tous les préjugés, & renversé le trône. L'arbre saint de la liberté dont Jean-Jacques avoit cultivé la faible tige, s'est bientôt élevé près de sa tombe, & a confondu ses rameaux avec ceux qui ombrageoient déjà le berceau de ce grand-homme.

» C'est sous leur ombre hospitalière que je viens vous assurer que le peuple français ne fera jamais rien qui puisse être contraire à votre indépendance. Aussi incapable d'exercer que de souffrir la tyrannie, il ne se mêle des affaires domestiques d'aucun gouvernement, & ne permet pas qu'on s'immisce dans les siennes. Cette parole sacrée que je vous donne, la république française la tiendra; les tyrans seuls ont la prérogative honteuse d'être parjures.

» Avec cette assurance, le peuple genevois se rendra sans peine à l'invitation que je suis chargé de lui faire, de se tenir en garde contre toutes les impressions dont l'objet seroit d'altérer la cordialité qui existe entre les deux nations. C'est cette cordialité qui a fait la force des peuples libres, c'est elle qui amenera cette heureuse époque du monde où ces peuples verront, à l'ombre d'une paix durable & sous les auspices de la liberté, s'écouler dans le bonheur des jours dont la tyrannie ne viendra plus flétrir le cours.

Discours du citoyen Janot, syndic président du conseil administratif, en réponse au précédent.

Citoyen Résident,

Jamais la république de Genève n'a mis en doute l'affection que lui porte la république française.

La liberté pour laquelle Genève combat depuis deux siècles; le présent qu'elle a fait au monde du défenseur le plus éloquent des droits des peuples, & jusqu'aux torts de la France esclave envers elle, lui étoient de sûrs garans de la bienveillance de la France libre & régénérée.

Des hommes impurs ont pu s'agiter un moment pour nous enlever cette bienveillance précieuse; mais leurs succès, fondés sur l'imposture, ne pouvoient être de longue durée; la France elle-même, aussi-tôt qu'elle a pu faire entendre sa voix comprimée depuis long-tems par la terreur, la France elle-même nous en a fait justice; elle a proclamé solennellement paix & amitié au peuple souverain de Genève; & le choix qu'elle vient de faire de vous, citoyen résident, pour nous en apporter la douce assurance, est une nouvelle preuve de la sincérité de ses dispositions fraternelles.

Il lui enfin, le jour où l'amitié que nous porte la république française ne sera plus étouffée par les jalouses manœuvres de l'ambition, ou celle qui ne cessa de nous animer pour cette généreuse nation, ne sera plus comprimée à son tour par la défiance, où notre attachement mutuel acquerra même chaque jour, une nouvelle force par la douce habitude d'en jouir, & par les progrès que ne cesseront de faire l'égalité & la liberté sur lesquels il repose.

Et vous, citoyen résident, qui allez être au milieu de nous l'organe de ce commerce réciproque de fraternité & de bons offices, permettez-nous de vous exprimer combien un tel ministère vous rend déjà cher & respectable à nos yeux; soyez assuré de notre empressement à secourir vos généreux efforts pour atteindre ce but; comptez sur-tout, sur la récompense qui vous attend dans tous les cœurs genevois, & veuillez vous regarder, au milieu de nous, comme au milieu d'un peuple de frères.

Recevez en conséquence, citoyen résident, le premier gage de cette affection publique, dans le baiser fraternel que je vous offre au nom du peuple souverain de Genève.

F R A N C E.

De Paris, le 13 vendémiaire.

On apprend, dans l'instant, que 1100 républicains sont parvenus à éloigner entièrement de l'isle de la Guadeloupe les forces de terre & de mer de l'Angleterre.

La convention reçoit chaque jour des adresses si extraordinaires & si contradictoires, qu'on seroit tenté de croire qu'elles ne viennent pas toutes du sein de la république une & indivisible. L'une demande que la terreur soit remise à l'ordre du jour; l'autre trouve mauvais que les représentans du peuple fassent mettre en liberté les citoyens emprisonnés par l'ordre des factieux améantis; celle-ci crie à la destruction de tout ce qui ombrage une administration quelque particulière qu'elle soit: celle-là voit par-tout des ennemis de la chose publique, dans ceux qui demandent que la plus exacte justice succède à la plus profonde terreur.

Il faut n'avoir pas la première idée des principes absurdes & despotiques de l'égoïsme, de l'intérêt personnel, du besoin d'étouffer toute lumière sur les causes premières de tant de calamités de détail qui fatiguent la patrie & qui affligent les vrais patriotes, pour être étonné de tant de cruelles absurdités. Sans doute tout citoyen, toute collection de citoyens doit le tribut de ses lumières à la république; mais si l'amour-propre n'aveugloit tant de pétitionnaires prudents ou inconsidérés, comment pourroient-ils imaginer que leurs lumières particulières & locales sont supérieures à celles de la convention nationale, qui embrasse sous ses yeux tout l'ensemble du gouvernement républicain, & qui ne s'est pas déterminée, sans de très-puissantes raisons, à faire succéder des jours plus justes & plus doux à ces jours d'orages & de sang que chaque bon citoyen voudroit effacer des annales de la révolution. Le ralliement général autour des représentans du peuple, est, sans contredit, l'acte le plus éclatant du vrai patriotisme: c'est à la convention à fixer l'opinion publique sur les hommes & sur les

événemens du jour. Toute autorité quelconque qui cherche à lui ravir ce droit, ne peut avoir des intentions pures.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Du 12 vendémiaire.

J. Raux, âgé de 64 ans, né à Dun-sur-Loire, ex-chanoine ;

M. M. Marchand, 48 ans, née à Dun-sur-Loire, fille domestique de J. Raux ;

Raux convaincu d'avoir pratiqué, avec des intentions contre-révolutionnaires, des manœuvres tendantes à troubler la tranquillité des citoyens par le fanatisme, en célébrant des messes & mariages, en dressant des actes au mépris de la loi, en distribuant & colportant des écrits incendiaires pour égarer le peuple, a été condamné à la peine de mort.

Marchand convaincue d'avoir gardé ces écrits, d'avoir répondu tes messes que Raux célébroit dans sa chambre, d'être allée chercher des témoins pour la célébration de ces mariages, mais ne l'ayant pas fait avec des intentions contre-révolutionnaires, a été acquittée & mise en liberté.

SALLE ÉGALITÉ.

Du même jour.

I. Gond, âgé de 25 ans, né à Pont-de-Vaux, ex-vicaire & secrétaire de la commune d'Arbigny, départ. de l'Ain ;

C. Laposre, aîné, 36 ans, né à Villefranche, tailleur, ex-officier municipal & membre du comité révolutionnaire de Pont-de-Vaux ;

Accusés d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires, le fait n'étant pas constatant, ont été acquittés & mis en liberté.

CONVENTION NATIONALE.

Lettre des représentans du peuple près l'armée d'Italie, au comité de salut public ; de Cairo, en Piémont, l'an 3. de la république française.

CITOYENS-COLLEGUES,

La cinquième sans-culotide a été célébrée par une portion de l'armée d'Italie d'une manière digne de la république & de la convention nationale.

Nous vous avons informés dans le tems, à plusieurs reprises, de l'expédition que nous allions faire pour chasser une armée d'environ 10 à 12 mille Autrichiens, qui, campée aux environs de Cairo, avoit poussé ses avant-postes sur le territoire de Gènes, & menaçoit de s'emparer de Savonne, sur laquelle elle avoit dirigé & ouvert une grande route.

La victoire a dans cette occasion, comme dans toutes les autres, secondé le courage des républicains. L'ennemi chassé des villages de Mellere, Pallare, & de la plaine de Carcare, avoit filé, à l'aube de la nuit, sur Caïse, où étoit son camp, & sur Degré, village situé sur le grand chemin qui conduit à Alexandrie. Hier, à cinq heures du soir, l'armée républicaine, arrivée à Caïse par une marche forcée, l'a atteint lorsqu'il étoit occupé

à couvrir ses évacuations & à sauver ses équipages. Quoique l'heure fût très-avancée, il a été attaqué sur tous les points ; & malgré la résistance opiniâtre qu'il a mise à garder les positions avantageuses qu'il avoit prises pour couvrir sa retraite, il n'en a pas moins été chassé à la bayonnette, en moins d'une heure & demie de jour qui nous restoit, & dont le prolongement eût causé sa ruine totale. L'action a été vive. L'ennemi a perdu mille hommes au moins, tués, blessés ou prisonniers. La déroute a été telle, qu'il a laissé une partie de ses blessés & ses magasins remplis de vivres & de fourrages. Nous avons eu 30 hommes tués, parmi lesquels se trouve le brave Raibaud, capitaine de chasseurs, qui, après avoir fait des prodiges de valeur, est mort d'un coup de bayonnette au moment où, se battant à coups de sabre avec un capitaine autrichien, il venoit de le tuer. Nous avons eu en outre 80 blessés, tous à la poitrine. Nous les avons vus, ces braves républicains, s'en faisant un titre pour exciter, dans le cours de l'action, la valeur de leurs camarades, & ne cessant de faire entendre, au lieu des cris de douleur, des cris de joie de vive la république !

Généraux, officiers, soldats, tous ont fait leur devoir avec cet enthousiasme que l'amour seul de la liberté peut inspirer. Parmi ceux qui se sont distingués dans cette importante occasion, il est de notre devoir de vous faire remarquer le citoyen Brimont, sergent des chasseurs, qui, quoique blessé par un coup de feu à la cuisse & par deux coups de bayonnette, s'est battu à la fois contre quatre ennemis qu'il a tués. Ce brave militaire étoit déjà connu pour avoir dans une autre affaire qui a eu lieu au commencement de la campagne, tué trois ennemis & dégagé un de ses camarades qu'on emmenoit prisonnier ; il mérite une place d'officier qui soit au choix de la convention nationale.

Le tems étoit si court & la nuit si favorable pour les ennemis qu'ils leur doivent leur salut ; & nous notre bivouac sur le champ de bataille.

Salut & fraternité.

Signé, SALICETTI, ALBITE.

Ritter et Turreau, représentans du peuple près l'armée de l'Italie et des Alpes, au comité de salut public.

Arrivés près la brave armée d'Italie, nous nous réunissons à nos collègues pour vous assurer que si les défenseurs de la république savent présenter la poitrine à l'ennemi, & percer de la bayonnette le dos des lâches satellites de la royauté, ils joignent à l'impétuosité du courage un dévouement sans bornes à la patrie.

C'est en vain que nos Catilina modernes ont cherché à répandre parmi eux leur pestilentielle influence ; l'armée, grande comme la cause qu'elle défend, n'en a reçu aucune. Si vive la république est son cri de guerre, vive la convention nationale est son cri de ralliement. Nous vous devons compte de l'héroïsme de nos frères que d'honorables blessures retiennent dans les hôpitaux. Il étoit dans notre cœur & dans notre devoir de leur donner nos premiers soins ; nous avons vu les uns verser des larmes de joie de ce que leur guérison les mettoit dans le cas de retourner au combat ; les autres des larmes de douleur d'être réduits à l'impuissance de verser encore leur sang pour la patrie. Avec de tels soldats la république est impérissable & doit s'attendre à de nouveaux succès.

Signé, F. J. BITTER, TURREAU.

Copie de la lettre de Jourdan, commandant en chef l'armée de Sambre et Meuse, aux citoyens-représentans du peuple, composant le comité de salut public.

Citoyens-représentans, je vous prévien que du mouvement général qui s'est fait hier, il résulte que Reckem & Stokem ont été forcés. Je présume que Masseyck aura essuyé le même sort; je n'ai cependant pas reçu de nouvelles depuis que Maëstricht est investi. L'ennemi a été chassé des bois d'Aix-la-Chapelle, & les magistrats de cette ville viennent de nous en apporter les clefs. La résistance que nous a opposée l'ennemi n'a pas été très-conséquente; il s'est sans doute rappelé de la correction républicaine qu'a reçue avant-hier son arriere-garde, sur les hauteurs d'Henri-Chapelle qu'elle a voulu défendre, & où elle a perdu 800 hommes tués ou blessés. Notre perte, dans cette affaire, est de 15 hommes tués & 123 blessés.

Salut & fraternité.
Au quartier-général, à Herve, le . . .
Signé, JOURDAN.

Présidence d'ANDRÉ DUMONT.

Suite de la séance du 11 vendémiaire.

Les sections de l'Homme-Armé et du Temple viennent féliciter la convention, et lui jurer un attachement inviolable. Celle du Temple déclare que les complices de Robespierre respirent encore, & regrettent la portion de sang dont ils s'abreuvoient tous les jours: elle demande le rétablissement de l'assemblée du quintidi. L'adresse de cette section sera mentionnée honorablement & insérée au bulletin.

La section des Piques demande aussi l'assemblée du quintidi: son adresse très-bien écrite & débitée, est souvent applaudie; mais comme on y remarquait certaines expressions qui sentent assez fortement la terreur; elle a été renvoyée purement & simplement aux trois comités.

Séance du 12 vendémiaire.

Treillard, au nom du comité de salut public, donne lecture de plusieurs dépêches intéressantes:

Le poste fameux de Kaiser-Lauren, qui nous avoit été enlevé dans la nuit du 1 au 2 sans-culotide, est rentré au pouvoir de la république.

Nos braves défenseurs ont obtenu un succès plus important sur les rives de la Meuse: ils ont pris le fort de Creve-Cœur, situé sur la gauche de cette riviere, dans le Brabant Hollandais. Ainsi nous avons la clef des eaux de Bois-le-Duc; nous sommes maîtres de l'inondation, & de la navigation du principal bras de la Meuse. La garnison composée de 500 hommes a mis bas les armes, & a été renvoyée sous le serment de ne pas servir contre la république jusqu'à l'échange de pareil nombre de nos freres. Nous avons trouvé dans Creve-Cœur 22 bouches à feu, mille fusils neufs, autant de fusils de rempart, & 30 milliers de poudre. On ne sauroit trop louer l'audace du général de division Delmas, qui a fait le siège de cette forteresse avec des pieces de bataille: aussi la tranchée a été ouverte à 80 toises du glacis.

Nous nous sommes emparés d'un fort à 250 toises de corps de la place de Bois-le-Duc; Delmas a franchi le fossé par les palissades, & a été suivi par les hussards.

Cobourg & le duc d'York désapprouvent sans

doute beaucoup cette maniere de faire la guerere, qui n'est pas conforme aux regles de l'art.

C'est ce même général Delmas que Robespierre fit arrêter & amener à Paris sur une charrette.

Les détails de la prise de Creve-cœur & des approches de Bois-le-Duc, sont consignés dans une dépêche des représentans du peuple Bellegarde & Lacombe-St-Michel.

Le comte de la Union: général espagnol, très-irrité de la perte de la forteresse de Bellegarde, a voulu faire une tentative sur cette place, en s'efforçant de prendre une position entre elle & notre armée des Pyrénées-Orientales: il s'est porté sur notre droite avec 7 mille hommes, tandis qu'il faisoit harceler la gauche par de forts détachemens. Nos bataillons de chasseurs ont platement justifié leur dénomination, en mettant en déroute tout ce gibier espagnol: nous avons pris quatre pieces de canon & beaucoup d'effets. L'ennemi a été repoussé dans ses retranchemens, & poursuivi jusques sous le feu de ses batteries. Il a perdu environ 600 hommes: nous comptons de notre côté 50 blessés & quelques morts en proportion.

Le représentant du peuple Delcher envoie un état des pieces de canon & fusils enlevés aux Espagnols par l'armée des Pyrénées-Occidentales, dans les affaires de St-Sébastien, Fontarabie & Saint-Martial: le nombre des pieces d'artillerie est de 472, & celui des fusils est de 28 mille.

Serres & Anguis, représentans du peuple dans le département des Bouches-du-Rhône, écrivent de Marseille, en date du 6 vendémiaire, que, la veille, l'étendard de la révolte a été arboré par les agitateurs de cette grande commune. La convention nationale a été outragée; on en vouloit à la vie des deux représentans qui ont tout déconcerté par leur fermeté & leur courage. Ils ont créé une commission militaire pour juger les scélérats qui ont été pris les armes à la main; les autres individus prévenus d'avoir pris part à la conspiration, seront traduits au tribunal révolutionnaire à Paris.

Les représentans ajoutent que leur position est inquiétante; que les scélérats font circuler les plus noires calomnies; les bruits les plus atroces; que les citoyens se trouvent comprimés par la terreur; que la grande masse est excellente à la vérité, & proclame la convention nationale comme son point de ralliement, mais qu'elle fait peu de chose, & reste garrotée par la crainte. Les meneurs, les agitateurs se servent, pour couvrir leurs forfaits, du mot de *montagne* qu'ils déshonorent.

Les représentans donnent les plus grands éloges au premier bataillon des Gravilliers de Paris, au 4^e de l'Ardèche, au 5^e des Bouches-du-Rhône, à un bataillon de Vaucluse, & aux hussards: ces troupes se sont montrées dignes de la république; malgré les efforts incroyables faits pour les séduire, elles n'ont connu que leur devoir; elles ont dispersé les rebelles armés, & ont empêché qu'on ne forçât l'arsenal. Les citoyens de la section n^o. 11 ont aussi justifié dans cette circonstance la gloire, qui sera toujours leur partage.

Cependant les gendarmes qui sont dans cette commune n'appartiennent pas à la république; ils se sont réunis au crime & à la scélératesse; on les a vus à la tête des séditions: cinq principaux sont arrêtés. Quelques compagnies de canonniers ont été aussi en proie à la séduction.

La convention approuve les mesures prises à Marseille par les représentans,

N^o.
N C
Extrait d'
Les fo
dans la B
pour ains
ne sembl
vain les
nous ann
dans cor
Jacques
Ce malhe
nos habi
Ils voi
se dispo
d'une in
un secon
Pampelu
rénées-O
de pénétr
briement
vraiment
Quel
admirabl
sons ave
fois nos
quelle l
nos prov
lanité
profond
doit Pêtr
bruits q
à la répu
toute la
Calice,
faction a
français.
Le ma